

à M. le Comte de G. May 1770.

Nous voyons par votre lettre du 1^{er} de ce mois, Messieurs, que
votre Communauté ne veut pas se prêter à faire la dépense de la
réparation du chemin de Courségoulles, que vous réclamez depuis plusieurs
années auprès de la viguerie de St. Paul. D'autre part, cette viguerie nous
allègue qu'elle n'a pas encore achevé de payer la dépense du chemin de
greollières; que ses fonds y sont encore engagés; que la dépense du chemin
qui vous intéresse, monte à une somme considérable, puisqu'elle pèse sur elle
excède celle de cinq mille livres, et qu'en l'état si elle l'entreprend sans
interruption, ses autres chemins vont devenir impraticables. Vous faites
valoir avec juste raison l'ordre donné par M. le Marquis de penne, en
tournée en 1771. pour obliger la viguerie de St. Paul à entreprendre la réparation
de votre chemin immédiatement après celle du chemin de greollières, finie, et
la dépense payée; mais, elle vous répond avec une aussi juste raison que
M. le Marquis de penne ne pouvoit pas prévoir que cette dépense fût aussi
considérable; et que s'il avoit pu s'en douter, il auroit du moins hésité de
lui donner cet ordre. Vous attribuez à une cause d'humour de la part des
St. chefs de viguerie de St. Paul, le refus qu'ils vous font de mettre aux
enchères le devis du chemin de Courségoulles, si votre Communauté ne se
determine à faire les avances de la dépense; tandis que vous avez vu avec
quel empressement ils se sont portés à procéder au devis, sur l'ordre que
M. le Vicomte de pange leur en a donné; et tandis qu'ils vous assurent
n'avoir pas de fonds libres à y employer. Vous exigez d'eux qu'ils empruntent
la somme nécessaire pour faire face à cette dépense. nous vous répondons
pour eux que le moyen est inadmissible, parce qu'il est sans exemple; et que
le bon ordre exigeroit de nous que nous le leur prohibassions, s'ils venoient
soutenir à y recourir. toute la difficulté gît donc dans votre refus

M. le Comte de G. de Courségoulles.